

# Plateforme de rénovation énergétique d'Alsace du Nord

## Convention

**Accompagner le particulier dans la rénovation énergétique de son habitat**  
**Accompagner des groupements d'artisans du bâtiment sur des chantiers pilotes**  
**Créer les conditions de massification de la rénovation basse énergie de l'habitat individuel**  
**sur le territoire du Pays d'Alsace du Nord**

### La présente convention est conclue entre :

d'une part,

L'association pour le développement de l'Alsace du nord (ADEAN), représentée par son président, M. Frédéric Reiss, et sise au CAIRE – 84, route de Strasbourg à Haguenau,

et d'autre part,

Le Syndicat de COopération pour le PARC (Parc naturel régional des Vosges du Nord SYCOPARC), représenté par son président, Michaël WEBER, et sis à la Maison du Parc, Rue du Château à La Petite-Pierre,

et

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, représenté par son président, Frédéric Bierry, et sis place du Quartier Blanc à Strasbourg,

et

La Ville de Haguenau, représentée par son maire, Claude Sturni, et sise place Charles de Gaulle à Haguenau,

et

La communauté de communes de Sauer Pechelbronn, par son président, Monsieur Jean-Marie HAAS, et sise 1 rue de l'Obermatt à Durrenbach.



## SIGNATURE DE LA CONVENTION

---

Signatures de la convention de partenariat comprenant 13 pages.

 <p><b>Frédéric Reiss,</b> président de l'Adéan</p>	
 <p><b>Michaël WEBER,</b> président du SYCOPARC</p>	
 <p><b>Frédéric Bierry</b> président du Conseil Départemental du Bas-Rhin</p>	
 <p><b>Claude Sturni,</b> Maire de la ville de Haguenau</p>	
 <p><b>Jean-Marie Haas,</b> Président de la communauté de communes Sauer Pechelbronn</p>	

Fait à Haguenau, le 11 juin 2015 en cinq exemplaires originaux.

## PREAMBULE

---

Le secteur du bâtiment résidentiel représente 28 % de la consommation finale d'énergie et 18% des émissions de gaz à effet de serre du territoire du pays d'Alsace du Nord. L'enjeu porte sur la rénovation du parc existant.

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du SRCAE, pour atteindre la réduction de ses consommations énergétiques de 50% d'ici 2050, l'Alsace du Nord a un objectif de rénovation énergétique de 2300 logements par an au niveau BBC.

73% du parc des logements d'Alsace du Nord sont des maisons individuelles, dont 50%, datent d'avant 1975 (date de la 1ère réglementation thermique). Elles peuvent prioritairement être rénovées par les artisans et les très petites entreprises, s'ils se structurent pour cela.

31% des logements individuels datent d'avant 1948, la prise en compte de leurs spécificités dans la réhabilitation thermique est un enjeu majeur pour la pérennité du bâti et la typicité du tissu urbain local.

950 entreprises et artisans du bâtiment travaillent dans les compétences concernées par la rénovation énergétique des logements en Alsace du Nord. Ils représentent plus de 3 000 emplois.

Ainsi, la massification de la rénovation thermique performante des maisons individuelles est un enjeu local :

- pour la politique énergie-climat du territoire
- pour les habitants
- pour l'économie locale

Pour qu'une dynamique se mette en place sur le marché de la rénovation, il faut qu'il existe une offre et une demande abondantes et en équilibre.

- Les moteurs de ce mouvement :
  - la hausse du prix de l'énergie incitera mécaniquement à faire des travaux
  - l'ingénierie financière permettra de simplifier le financement des travaux
  - la réglementation imposera une obligation de travaux avec un niveau de performance énergétique
- Les déterminants de la réussite de cette dynamique :
  - une demande abondante susceptible de motiver les entreprises à se positionner
  - une offre des artisans structurée en direction des particuliers
  - des techniques et des coûts de rénovation maîtrisés par les artisans

Cette dynamique n'allant pas de soi, la collectivité et les acteurs du bâtiment ont un rôle capital pour aider à structurer et à faire prendre vie à cette dynamique.

## PRESENTATION DES PARTENAIRES

---

L'Adéan, le Parc des Vosges du Nord, le Conseil départemental, la ville de Haguenau et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn sont des acteurs engagés sur le terrain de la rénovation énergétique depuis plusieurs années.

- **L'Adéan**

L'Adéan est une association qui impulse et soutient les projets locaux de développement à l'échelle du Pays d'Alsace du Nord. Elle a initié des actions en faveur du développement des énergies renouvelables et de la réduction des consommations d'énergie du territoire avec notamment :

- **PEREN**, pôle d'excellence rural énergies nouvelles qui, de 2006 à 2009, a permis le développement de 16 projets représentant 5 millions d'investissements.
- **EIE Nord Alsace**, co-portage en 2006 avec la communauté de communes Sauer Pechelbronn et l'Ademe du 1<sup>er</sup> espace info énergie rayonnant à l'échelle d'un pays en Alsace.
- **Le plan climat d'Alsace du Nord**, démarche volontaire initiée fin 2008 afin d'agir sur les 3 leviers principaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie : le bâtiment, les déplacements et les énergies renouvelables.

Concernant le secteur du bâtiment, de nombreuses actions ont été développées en partenariat pour favoriser la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des collectivités locales et des habitants (mois de l'efficacité énergétique, soirées thermographie, visites de sites, enquête énergétique auprès des communes, formation des techniciens communaux, mise en place de conseillers en énergie partagés ...).

- **Le projet de « territoire à énergie positive pour la croissance verte »**, labellisé au niveau national, qui donne un cap à la stratégie de transition énergétique pour l'Alsace du Nord. L'objectif est d'atteindre une réduction de 20% des consommations d'énergie en 2020 et le facteur 4 en 2050 tout en développant la création de valeur ajoutée sur le territoire.

La plateforme locale de rénovation énergétique est un élément-clé de la stratégie de réduction des consommations d'énergie dans l'habitat en Alsace du Nord.

- **Le SYCOPARC**

Le SYCOPARC est un syndicat mixte qui a pour objectif de promouvoir le patrimoine naturel et culturel du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il a développé de nombreuses initiatives pour stimuler et accompagner la rénovation du patrimoine bâti :

- **Sensibilisation, information et formation des particuliers sur l'écorénovation du patrimoine bâti** : Programme « Habiter autrement » (café bavards, portes ouvertes, stages pratiques, fiche-conseils), portail numérique, exposition itinérante, malle pédagogique.
- **Service Mut'archi** : 2 architecte-conseils à disposition des habitants ayant des projets sur du patrimoine bâti d'avant 1948, ce conseil est gratuit sur les communes du Parc et a été étendu, en Alsace du Nord, par 3 des 4 communautés de communes à leurs communes hors Parc.

- **Formations éco-rénovation des artisans du bâtiment** (projet Interreg IV)
- **Pôle d'Excellence Rural sur la construction bois**, ayant pour but de dynamiser l'économie locale de l'habitat durable fondée sur la valorisation des ressources locales

Par ce partenariat dans la plateforme, le SYCOPARC vise à accompagner la prise en charge d'une rénovation efficace et respectueuse du patrimoine bâti d'avant 1948. L'expertise reconnue des architecte-conseils et la capacité de mobilisation des entreprises sur l'éco-rénovation du patrimoine bâti constituent des bases solides sur lesquelles la plateforme locale pourra s'appuyer.

- **Le Conseil Départemental du Bas-Rhin**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin est une administration décentralisée qui dispose notamment de compétences dans le domaine social et celui du logement. Il s'inscrit depuis plusieurs années en partenaire de la réhabilitation énergétique des logements et chef de file de la lutte contre la précarité énergétique à travers plusieurs action-phases :

- **Le Programme d'Intérêt Général Renov'habitat 67**, dans le cadre de sa délégation des aides ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), très bien implanté dans les communautés de communes du territoire au niveau des permanences de l'opérateur (4 CC et la ville-centre de Haguenau abondent au programme).
- **Des cycles de réunions publiques** d'information sur la rénovation énergétiques développées en partenariat avec les communes, le Sycoparc, les espace info énergie et l'Adéan (une quinzaine de réunions dans les communes d'Alsace du Nord en 2014, plus 17 soirées thermographie programmées sur l'hiver 2014/2015).
- **Des missions de sensibilisation, d'information et d'animation** des habitants de quartiers des années 70, cible prioritaire de la rénovation énergétique des logements. En Alsace du Nord plusieurs communes (Haguenau, Reichshoffen, Wissembourg) bénéficient de ces missions menées en partenariat avec d'autres acteurs du territoire dont l'Adéan.
- **L'accueil téléphonique du Point Rénovation Info Service (PRIS)**, destiné à la 1<sup>ère</sup> information du public et son orientation vers les structures de conseils et d'accompagnement personnalisés adéquats (opérateur du PIG ou les Espaces Info-Energie).

Le CG67 est un acteur important dans l'information du grand public sur le territoire. Il a capitalisé une solide expérience d'accompagnement des particuliers à revenu modestes dans la rénovation de leur logement et les opérateurs de suivi-animation du PIG Renov'Habitat 67 ont développé une connaissance du tissu local des entreprises du bâtiment.

Par ce partenariat dans la plateforme, le CG67 a pour but de développer l'accessibilité et les réalisations de rénovation globale performante aux ménages à revenus modestes et très modestes.

- **La ville de Haguenau**

Dès 2004 la Ville de Haguenau s'est engagée résolument dans des actions emblématiques comme la réalisation de la chaufferie bois, avec un réseau de chaleur alimentant 8 sites, ainsi que la réalisation de la chaudière à huile de colza à l'école de la Vieille Ile.

La thermographie aérienne début 2008 a permis de lancer une dynamique de territoire afin de booster les travaux de rénovations thermiques chez l'habitant.

La démarche Agenda 21 local, engagée dès 2008, a confirmé l'engagement de la Ville en inscrivant la maîtrise de l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique comme un des enjeux stratégiques de son territoire. Cet enjeu s'est traduit par un certain nombre d'actions mises en œuvre depuis 2008. Il s'agit par exemple de la création de l'Espace Info Energie de Haguenau, comme lieu de conseils et d'accompagnement des particuliers, la mise en place d'un panel d'aides financières au profit des travaux d'isolation thermique chez les particuliers, la réalisation de travaux de rénovation BBC dans ses bâtiments publics et d'une étude thermique des ses bâtiments suivi d'un programme pluriannuel de travaux de rénovation.

- **La communauté de communes Sauer Pechelbronn**

Etablissement public de coopération intercommunale réunissant 24 communes et 18000 habitants, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est engagée de longue date en faveur du développement durable et participe aux efforts collectifs du Plan Climat d'Alsace du Nord, à travers notamment ses projets de développement local :

- Participation au PEREN ;
- Chaufferie intercommunale « l'écorce », alimentant, sur base de bois, d'un réseau de chaleur (2011) ;
- Portage, à partir de 2006, du premier Espace Info Energie (EIE) d'Alsace – service renouvelé en 2015, en partenariat avec les collectivités d'Alsace du Nord et l'ADEAN ;
- Portage, depuis 2013, d'un service « conseil en énergie partagé », mutualisé avec la communauté de communes du Pays de Wissembourg, en vue de l'efficacité énergétique des bâtiments publics des 39 collectivités des deux territoires. Dans la suite, différents projets de rénovation – amélioration de l'efficacité énergétique en cours ;
- Pôle bois, visant la structuration de la filière forêt-bois locale, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural porté par le SYCOPARC, comprenant plusieurs projets innovants : regroupement des professionnels (association Synergie Bois Local) ; construction d'un bâtiment d'activité pour des entreprises (Eschbach) ; construction du « bâtiment innovant » (Preuschkorf - démonstrateur d'habitat dense en milieu rural construit en bois local dont le hêtre en structure) ;
- Mut'Archi : participation au service d'architecte mutualisé par le SYCOPARC, afin de permettre aux habitants de toutes les communes de la CCSP (y compris en-dehors du Parc) de bénéficier d'un conseil opérationnel sur la rénovation des bâtiments traditionnels alsaciens (service accompagné d'aides financières spécifiques « patrimoine »).

En s'associant pour porter la plateforme, l'Adéan, le SYCOPARC, le CG67 et les 2 collectivités porteuses des EIE, qui constituent aujourd'hui déjà les portes d'entrée des particuliers en termes d'informations et d'accompagnement et qui co-animent des réunions d'information sur le territoire, renforcent leurs liens et veulent offrir une plus grande lisibilité à l'offre de services aux particuliers.

## I. OBJET DE LA CONVENTION

---

**L'objet de la présente convention est de :**

- décrire le dispositif général de la plateforme locale de rénovation énergétique d'Alsace du Nord dans sa première phase de mise en place
- définir les relations entre les partenaires au sein du dispositif
- définir les moyens mis en œuvre par les partenaires, signataires de la présente convention, pour assurer la réussite de l'opération

## II. PRINCIPES ET CONTENUS DE L'ACTION

---

Le but de la plateforme, est de créer les conditions pour développer massivement les rénovations performantes des logements. En première étape, les partenaires ont décidé de s'appuyer sur une méthode originale et opérationnelle de rénovation à très faible consommation d'énergie des maisons individuelles : le dispositif **DORÉMI** (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles).

Il s'agit :

- de faire émerger des chantiers pilotes de rénovation énergétique globale de maisons individuelles peu ou pas isolées (construites avant 1975) localisées sur le territoire du Pays d'Alsace du Nord, extension possible aux maisons de villes transformées en 4 logements maxi.
- d'accompagner le particulier tout au long de son projet, sur les volets techniques et financiers,
- de favoriser la constitution et la création de groupements d'artisans structurés, capable de proposer et de mettre en œuvre des rénovations énergétiques globales et performantes à prix maîtrisés.

Pour l'accompagnement financier du particulier, la plateforme locale s'appuiera sur le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) développé par l'ADEME et la Région Alsace (proposition d'un pré-plan de financement, montage et suivi des dossiers de demande de subvention).

La formation-action de groupements d'artisans a pour objet :

- de former ces groupements à l'utilisation des solutions techniques de référence (Module 1 - Techniques en salle et sur plateau technique)
- de former les artisans au travail collaboratif (règles de fonctionnement avec le pilote, coordination pour atteindre la performance recherchée, ...)
- d'appliquer l'ensemble de ces principes en conditions réelles sur des maisons du territoire, en bénéficiant des compétences des partenaires mises à disposition dans le cadre de la formation (Module 2-Etat des lieux, analyse et proposition commerciale et Module 3-Réalisation du chantier)

- de constituer un groupe d'échanges avec les différents groupements afin de mutualiser les expériences (meilleures solutions, techniques nouvelles, possibilités de groupement des commandes, etc.)

La formation des artisans sera réalisée par un formateur DOREMI agréé par l'Ademe et la Région Alsace. Un renfort technique spécifique sera assuré pour les chantiers d'éco-rénovation de maison patrimoniales. Les groupements d'artisans seront autonomisés après la réalisation de 2 chantiers de rénovation globale accompagnés par le formateur. Ils pourront continuer à faire appel au service du SPEE pour les plans de financement des propriétaires.

L'Ademe et la Région Alsace ont signé une convention de partenariat avec la CAPEB et la FFB pour la mise en place du SPEE et l'accompagnement des plateformes locales.

L'Ademe et la Région Alsace travaillent sur un accord de principe de financement de la formation-action des artisans du dispositif DOREMI avec les organismes de financement de la formation professionnelle en Alsace (OPCA).

Le schéma suivant présente le dispositif général d'accompagnement DORéMI, depuis la recherche et sélection des groupements et des maîtres d'ouvrage pilotes, jusqu'à la fin des chantiers pilotes.

Définition de la politique de rénovation thermique par la collectivité	
Mobilisation des partenaires	
Recrutement du formateur DOREMI	
Mobilisation des artisans	Mobilisation des propriétaires
Formation artisans (salle et plateau technique) PHASE TECHNIQUE	Rencontre propriétaires potentiels PRE-VISITES
→ Constitution et validation des groupements	→ Validation des chantiers pilotes
Formation artisans (sur chantiers pilotes) PHASE DEVIS	Accompagnement financier propriétaires PLAN DE FINANCEMENT
→ Etat des lieux technique et architectural	
→ Validation du devis optimisé par le propriétaire	
Formation artisans (sur chantiers pilotes) PHASE TRAVAUX	Accompagnement financier propriétaires GESTION DOSSIERS + CONSEILS à l'utilisation
Groupements qualifiés autonomes Massification des rénovations	



## **Objectifs**

Il s'agit de mettre en place une opération de 20 chantiers pilotes sur le Pays d'Alsace du Nord avec 10 groupements d'artisans.

Pour cela les objectifs se déclinent en :

- 60 à 80 artisans formés en module 1
- 80 prévisites réalisées chez les propriétaires
- 40 chantiers étudiés (module 2)
- 20 chantiers réalisés (module 3)
  - dont 4 de propriétaires à revenus modestes (critère ANAH)
  - et 8 maisons à caractère patrimonial
- 10 groupements d'artisans soit environ 50 à 70 artisans (modules 2 et 3)

Un potentiel de 30 chantiers supplémentaires pourraient être réalisés sur la période de 3 ans par les groupements d'artisans autonomisés au fur et à mesure (après 2 chantiers en module 3).

L'enjeu, à l'issue de cette première phase expérimentale sur un nombre modeste de groupements, est de déployer le dispositif sur le territoire sur un nombre plus important de groupements et de chantiers. Un équilibre économique de la plateforme sera recherché pour pérenniser l'outil au-delà de la phase expérimentale hors subvention Ademe.

Un mode de suivi et de contrôle de la qualité des chantiers ultérieurs sera recherché (observatoire des coûts et de la qualité ou label de la Région Alsace). Les groupements d'artisans ayant suivi la formation DOREMI pourront toujours faire appel au service du SPEE via l'animateur de la plateforme pour leur chantiers de rénovation globale BBC ultérieurs.

L'objectif à terme est la rénovation de 50% du parc de maisons individuelles d'avant 1975 sur 20 ans, soit un rythme de 875 maisons / an correspondant au travail de 88 groupements. Le chiffre d'affaires généré serait d'environ 35 millions d'€ / an (soit en moyenne 40 000 € / chantier), ce qui permettrait de créer ou pérenniser 437 emplois sur le territoire.

### III. ROLE DES PARTENAIRES

---

#### **L'Adéan :**

- Est le mandataire de la plateforme et signera une convention de financement avec l'Ademe. Maître d'ouvrage du dispositif d'ensemble, assure les financements prévus au budget de ladite convention,
- Organise les COPIL et COTECH, coordonne et facilite la mise en œuvre du dispositif, assure l'interface entre tous acteurs partenaires,
- Coordonne le plan de communication propriétaires et artisans sur le territoire,
- Communique sur la rénovation globale performante et le dispositif dans ses actions existantes ou spécifiques (public artisans et propriétaires),
- Assure la logistique de la formation-action, gère les candidatures artisans et propriétaires, participe à la sélection des chantiers,
- Accompagne les artisans le long du dispositif comme interlocuteur principal,
- Participe à l'état des lieux chez le propriétaire, présente le pré-plan de financement au propriétaire (en articulation avec le SPEE) et assure le relationnel avec le propriétaire jusqu'à la réalisation du chantier (dossiers non ANAH).

Moyens humains engagés dans la plateforme : directrice, animateur PCET, assistante, stagiaire.

#### **Le SYCOPARC :**

- Pour la coordination générale :
  - o Participe au COPIL et au COTECH, co-anime les réflexions spécifiques au volet éco-rénovation du bâti ancien,
  - o Participe aux groupes de travail nécessaires décidés par le comité de suivi,
  - o Désigne un référent technique SYCOPARC en charge du suivi de la plateforme locale.
- Pour l'animation artisans et grand public :
  - o Met en place ou participe à un ou plusieurs événements de communication Plateforme, dans le cadre des missions qui sont les siennes,
  - o Communique sur la rénovation globale performante et le dispositif mis en place par la plateforme dans ses actions existantes (public, artisans et propriétaires),
  - o Identifie des artisans ou groupements, les informe sur les enjeux de la formation de groupements, les appuie dans leur démarche de création de groupements,
  - o Identifie, dans le cadre de la mission mut'archi, des propriétaires et chantiers potentiels pour les formations des groupements en modules 2 et 3,
  - o Oriente les propriétaires vers la plateforme de rénovation thermique dans le cadre de la mission mut'archi, et dès que les premiers groupements seront opérationnels.
- Pour l'appui technique :
  - o Réalise la pré-visite pour les maisons < 1948 sur le territoire du parc élargi aux communautés de communes adhérentes à Mut'archi, et transmet la fiche-candidat pour validation au COTECH,
  - o Co-élabore avec Négawatt / Enertech / Ademe / Région Alsace l'articulation de la formation DOREMI pour le volet éco-rénovation du bâti ancien.

Moyens humains engagés dans la plateforme : chargé de mission aménagement-développement, architectes Mut'Archi.

### **Le Conseil Départemental du Bas-Rhin :**

- Participe au COPIL et COTECH,
- Flèche le dispositif d'aide du PIG Rénov'habitat 67 - volet propriétaire modeste - sur des rénovations globales performantes,
- Communique sur la rénovation globale performante et le dispositif DOREMI dans ses actions existantes (public artisans et propriétaires) et met en œuvre, en partenariat avec les communes volontaires, des actions de sensibilisation à la rénovation énergétique auprès des habitants (mission de service civique ambassadeur de l'efficacité énergétique),
- Identifie, via ses opérateurs de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67, les propriétaires potentiels (1er tri),
- Réalise la pré-visite chez le propriétaire candidat potentiel (dossiers ANAH) et transmet la fiche-candidat à l'Adéan qui le fait valider en COTECH,
- Mandate ses opérateurs PIG Rénov'Habitat 67 pour participer à l'état des lieux chez le propriétaire, présenter le pré-plan de financement au propriétaire (en articulation avec le SPEE) et assurer le relationnel avec le propriétaire jusqu'à la réalisation du chantier (dossiers ANAH).

Moyens humains engagés dans la plateforme : chef du service amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique, 2 opérateurs PIG Rénov'habitat 67 intervenant sur le territoire concerné, services civiques.

### **La ville de Haguenau :**

- Participe au COPIL et COTECH,
- Communique sur dispositif DOREMI dans ses actions existantes,
- Missionne le conseiller de l' Espace Info Energie de Haguenau pour réaliser des animations sur le territoire sur la rénovation thermique des logements (soirées thermographie par ex.), identifier les propriétaires potentiels (1er tri), réaliser la pré-visite chez le propriétaire candidat potentiel (hors dossiers ANAH) et transmettre la fiche-candidat à l'Adéan qui le fait valider en COTECH.

Moyens humains engagés dans la plateforme : conseillère EIE Haguenau.

### **La communauté de communes Sauer Pechelbronn :**

- Participe au COPIL et COTECH,
- Communique sur dispositif DOREMI dans ses actions existantes,
- Missionne le conseiller de l' Espace Info Energie Nord Alsace pour réaliser des animations sur le territoire sur la rénovation thermique des logements (soirées thermographie par ex.), identifier les propriétaires potentiels (1er tri), réaliser la pré-visite chez le propriétaire candidat potentiel (hors dossiers ANAH) et transmettre la fiche-candidat à l'Adéan qui le fait valider en COTECH.

Moyens humains engagés dans la plateforme : conseiller EIE Nord Alsace.

## IV. PILOTAGE ET SUIVI DU PROJET

---

### **La gouvernance de la plateforme**

Le projet de plateforme locale de rénovation énergétique s'inscrit dans le cadre plus large du projet de « territoire à énergie positive » du plan climat d'Alsace du Nord et s'articule avec le « service public d'efficacité énergétique » développé par la Région Alsace.

Pour l'Adéan et ses partenaires, il couvre un champ spécifique et défini, chacun continuant à mener ses autres champs d'action en toute indépendance.

La plateforme est un outil territorial de travail collaboratif à visée opérationnelle. Elle fédère des partenaires qui font des apports concrets au collectif (moyens humains, ressources matérielles, financement, ingénierie, ...).

### **Le pilotage stratégique de la plateforme d'Alsace du Nord sera assuré par le comité de pilotage (COFIL), composé d'élus des instances suivantes :**

Adéan, Conseil Départemental du Bas-Rhin, SYCOPARC, ville de Haguenau, communauté de communes Sauer Pechelbronn, CAPEB, FFB ainsi que des élus des collectivités locales qui souhaiteraient fortement s'engager dans le développement du projet.

Réuni en fonction des besoins, il aura à suivre l'avancement du projet, questionner les moyens mis en œuvre si nécessaires et aura à trancher sur les difficultés rencontrées sur base de propositions du comité technique.

### **Le pilotage opérationnel et technique sera assuré par le comité technique (COTECH), composé des techniciens des structures suivantes :**

Adéan, Conseil Départemental du Bas-Rhin et/ou ses opérateurs PIG Rénov'Habitat 67, SYCOPARC, EIE Haguenau et EIE Nord Alsace, formateur DOREMI, institut Négawatt, CMA, Ademe, Région Alsace et les collectivités locales, le SCoTAN ou le SCoT BRN lorsqu'ils seront concernés par un projet. Il pourra s'ouvrir à d'autres acteurs si nécessaire, sous réserve de l'accord des partenaires signataires de la présente convention.

Réuni en fonction des besoins, il assurera la mise en œuvre de l'opération, en coordonnant les contributions des partenaires. Il identifiera les difficultés rencontrées et élaborera des propositions pour le COFIL.

Il sera notamment en charge de la sélection des candidats (groupements et maîtres d'ouvrage). Les élus CAPEB et Fédération du BTP ne seront pas impliqués dans cette étape de sélection, ne pouvant être « juges et parties » et s'en remettent aux participants du comité technique.

Le COTECH participera également au comité de pilotage.

**La coordination technique** de l'ensemble sera assurée, pour la phase expérimentale 2015/2016 de la plateforme, par la chargée de mission plan climat d'Alsace du Nord de l'Adéan.

La composition de ces comités pourra bien entendu évoluer si besoin au fil du développement du projet.

## V. DUREE DE LA CONVENTION

---

La présente convention prend effet à sa signature pour une durée de 3 ans, correspondant à la durée de la convention de financement de l'Adéan avec l'Ademe Alsace.

A la fin de cette période, le comité de pilotage, sur la base d'un bilan de l'opération, définira les modalités de poursuite de l'action.

### Calendrier prévisionnel :

Février 2015	Installation COPIL, COTECH et lancement du projet avec l'AMO
23 mars 2015	1 <sup>er</sup> COPIL
15 avril	Dossier de candidature avec budget à la Région Alsace / Ademe (pour la commission du 02/06/15)
Avril 2015	Démarrage de la communication vers les artisans et les habitants
Juin 2015	1 <sup>ère</sup> Formation module 1
Automne 2015	Sélection des 1 <sup>ers</sup> chantiers / 1 <sup>ères</sup> Formation module 2
Fin 2015 / début 2016	Démarrage des 1 <sup>ers</sup> chantiers / 1 <sup>ères</sup> Formation module 3

## VI. AVENANT

---

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## VII. RESILIATION DE LA CONVENTION

---

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.